

La Musique pendant la guerre. Revue musicale mensuelle

La Musique pendant la guerre. Revue musicale mensuelle.
1915/10/10.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisationcommerciale@bnf.fr.

regrette de ne pouvoir vous envoyer le rapport de la saison dernière. Il a consulté ses artistes, et ceux-ci lui ont demandé de ne pas publier les renseignements d'une exploitation amicale et si peu lucrative pour chacun. »

M. SALIGNAC,

Directeur du Grand-Théâtre de Nice.

Lorsque éclata la guerre, je venais d'arriver à la campagne (près de Nîmes) depuis 5 jours. Nous en repartîmes le 4 août pour rentrer à Paris.

Ma femme réquisitionnée militairement à son poste d'infirmière (pour lequel elle avait déjà, bien avant la guerre accompli un stage et passé des examens). Quant à moi — 48 ans — pour essayer de me rendre utile, j'écrivis aussitôt à M. Doumergue, Ministre, et à la Croix-Rouge. Des deux côtés je reçus une réponse d'attente. Je suivis alors un cours professé par le docteur Fay à la Société des « Secouristes Français ». A la suite de ce cours, je passais un examen théorique et pratique et fut reçu infirmier. Je me trouvais là en compagnie d'Albert Lambert, de René Fauchois, Poirier, directeur de la Comédie des Champs-Élysées, du peintre Joncières, etc., etc.

On nous employa de longues nuits dans les gares d'évacuation, dans des hôpitaux suburbains et enfin, j'entrai à l'hôpital Boucicaud où je restai plus de trois mois dans le service du docteur Veau.

L'hôpital ne recevant plus de blessés et ceux-ci évacués peu à peu, je partis alors pour Nice pensant que les théâtres de Paris ayant ouvert, il serait de mon devoir d'essayer quelque chose pour mon personnel.

En effet le premier concert de bienfaisance que j'organisai au bénéfice des choristes, des musiciens et des petits employés du théâtre rapporta près de 17.000 francs.

Je pus donner au milieu de difficultés de toutes sortes 16 représentations qui rapportèrent : 51.730 fr. 30, répartis de la façon suivante :

Pauvres et blessés.....	6.302 10
Location salle	7.585 40
Auteurs, compositeurs	3.794 80
Éditeurs de musique.....	1.773 65
Artistes	10.170 60
Orchestre	8.456 90
Chœurs	5.594 „
Publicité (affiches, commun.)	3.769 05
Costumiers et coiffeurs.....	1.406 90
Chimistes, accessoires.....	1.269 20
Administration et contrôle..	903 50
Police, pompiers.....	280 50
Frais divers.....	487 30
Total.....	51.793 90

Il y a une légère différence de 63 fr. 60, je l'ai ajoutée et voilà, je suis prêt à recommencer, mieux j'espère.

M. Théodore DUBOIS,

Membre de l'Institut.

Ceux du front seuls méritent notre admiration et notre reconnaissance. La grande famille des artistes de l'arrière fait son devoir. Je ne sache personne qui ne l'accomplisse dans la mesure de ses moyens et de ses facultés. Quant à citer des cas particuliers, ils sont trop nombreux et je ne saurais vous les signaler utilement.

Permettez moi d'observer le silence en ce qui me concerne. Il est toujours malséant de parler de soi. Mais je suis et resterai toujours entièrement dévoué, vous n'en doutez pas, à tout ce qui touche aux intérêts des nôtres. Mon concours est assuré d'avance à toute initiative utile, heureux que je suis et serai d'aider à apporter quelques soulagements aux souffrances actuelles si dures et si nombreuses.

M. Paul DUKAS,

Compositeur de musique, Inspecteur des Conservatoires de province.

Votre initiative me semble digne de tout intérêt, de toute sympathie. Mais, en ce qui me concerne, je ne puis vous en donner qu'un témoignage bien platonique. Il est louable à vous de tenter de maintenir l'activité musicale dans cette tourmente, alors que les événements la sollicitent si peu. Et c'est nécessaire, aussi, pour bien des raisons.

Mais quant aux vues générales, aux projets d'avenir, j'estime que les discussions sont au moins prématurées.

M. Claude DEBUSSY,

Compositeur de Musique.

Je reçois votre lettre ici (à Pourville) où je suis pour quelques temps chez des amis. Espérant comprendre le but de votre revue, soyez assuré de mon concours moral et de toute ma sympathie.

M. André GEDALGE

Professeur au Conservatoire, Inspecteur des Conservatoires de province.

Je ne fais aucun projet.

Je ne pense aucune musique. Nuit et jour, depuis un an, j'entends à l'horizon gronder